

Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière du 13 décembre 2019 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Débat de politique générale

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous vivons un moment propice aux discussions et aux échanges. Le débat d'orientation budgétaire est le moment approprié à l'exploration et à l'étude de projets innovants ou à des réajustements d'actions déjà en cours.

Votre majorité, Monsieur le Président, s'emploie, avec l'aide des services du Département, à organiser et à prioriser les évolutions budgétaires à venir telles qu'elles se dessinent dans le présent rapport qui nous a été fourni.

Il n'y a guère de différences fondamentales quant aux objectifs entre votre majorité et notre groupe. Mais nous ne sommes pas forcément en phase sur les moyens et les actions pour les réaliser et les concrétiser. C'est votre politique pour le Département de la Sarthe ; je sais que vous l'assumez. Dans ce cadre, nous essayons de poser nos idées, d'influencer vos décisions par nos points de vue. La règle du jeu est claire et nous la respectons. En rédigeant cette intervention, je me suis interrogé : devais-je aborder en premier ou conclure par la question de la fiscalité et de l'évolution du financement des Départements ? Question cruciale en vérité ! La réforme fiscale qui transfère la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes a privé les Départements du pouvoir de fixer les taux de l'impôt qui lui accordaient encore une part, minime, susceptible de faire évoluer ses finances.

Relevons au surplus que le passage de la TFPB à une fraction de la TVA consiste à passer d'une recette au montant pérenne à une autre qui ne l'est pas. Dans le rapport sur le DOB, vous évoquez « un risque conduisant inéluctablement à une impasse financière. » Nous partageons pleinement cette analyse et nous craignons que la réalité soit pire encore que ce que nous imaginons aujourd'hui.

Toujours dans le droit de fil de ce que je viens de développer, nous voyons apparaître des injonctions paradoxales du Gouvernement à mettre en œuvre des politiques nationales que le Département de la Sarthe a déjà engagées de sa propre initiative.

Nous ne sommes pas en reste. Je citerai l'exemple de la solidarité départementale. Et pourtant l'exécutif gouvernemental nous enjoint à créer des dispositifs multiples – comités de pilotage, comités d'évaluation et de suivi, par exemple – que nous avons déjà mis en œuvre d'une manière plus efficace et rationnelle. En outre, de plus en plus, l'État prend le pas sur nos organisations et sur nos politiques départementales. La perte d'autonomie financière prévue pour 2021, conjuguée aux injonctions de l'État sur la solidarité, l'insertion, le logement, la pauvreté, ne sont-elles pas une manière masquée d'étouffer les Départements et en fin de compte de les supprimer ? Nous devons y prendre garde.

Pour en terminer provisoirement sur cette question des finances, je souhaite aborder le pacte financier dit de Cahors. Nous l'avons tous voté car il nous semblait que nous garantirions ainsi nos finances en maintenant nos dépenses dans la fourchette maximum de 1,2 %. C'est le cas depuis deux ans et nous en voyons certains inconvénients aujourd'hui. La CNSA finance des actions nouvelles en faveur de la prise en charge du vieillissement de la population sarthoise, mais si nous réalisons les dépenses nécessaires à ces actions, nous dépasserons le taux maximum de 1,2 %.

Il est impératif que l'État retire du pacte financier toutes les mesures nouvelles qu'il impose aux collectivités. Si tel n'était pas le cas, nous demanderions à votre majorité de rompre ce contrat.

Concernant l'enseignement supérieur, Le Mans Université est un atout pour notre territoire.

L'attractivité du Mans et de la Sarthe passe par l'université. Il nous paraît nécessaire d'accompagner l'effort de la métropole et de la Région au bénéfice de l'université. Nous devrions engager une réflexion sur ce

thème et peut-être même l'insérer dans le cadre du prochain schéma régional de l'enseignement supérieur. Il nous faut travailler la main dans la main pour défendre l'enseignement supérieur et l'université, d'autant qu'il s'agit par endroits d'une urgence.

Notre Département subventionne l'investissement universitaire pour améliorer l'état des locaux.

Nous soulignons le décrochage du Département au titre des crédits de fonctionnement. Jusqu'à il y a trois ans, nous ouvrons avec la Métropole. Cette année, le Département n'apporte plus que 45 000 euros au titre de la subvention de fonctionnement alors que le montant de la subvention de la Métropole a progressé, passant de 150 000 euros à 477 000 euros.

Il convient d'œuvrer pour la formation des jeunes mais également pour le lien entre l'industrie, l'enseignement et l'université. Nous demandons donc que la subvention départementale à l'enseignement supérieur sarthois soit augmentée. Les dépenses de fonctionnement sont ce qui fait vivre l'université au quotidien.

Changement de sujet, changement de décor. Comme de nombreux Départements en France, de droite comme de gauche, nous demandons la création d'un budget participatif départemental associant davantage les Sarthois à l'élaboration de projets utiles à nos quartiers, nos communes, nos territoires. Nous souhaitons donner un nouveau souffle à la démocratie participative en proposant une approche et des outils innovants pour mieux répondre aux aspirations des Sarthois.

Un an après la crise des Gilets jaunes, c'est un moyen de revitaliser la démocratie de proximité.

Nous demandons donc un vrai budget mis à disposition des Sarthois pour proposer leurs idées et décider en votant des projets utiles à notre Département. Ce passage du tout vertical à des modes de gestion plus horizontaux est un vrai renouveau de l'action publique.

Nous restons à votre disposition, Monsieur le Président, pour en discuter entre les élus et les services du Département.

À l'occasion de la session précédente, nous avons déjà évoqué la mise en œuvre du plan Vélo du quotidien afin de favoriser les déplacements professionnels, là où c'est possible, et afin que la Sarthe à vélo ne soit pas le seul apanage des touristes, mais un outil au service des Sarthois au quotidien. Nous réitérons notre demande que soit étudié un tel plan ainsi que la réalisation éventuelle de voies douces.

Parlons maintenant des routes.

Nous sommes favorables au maintien de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes départementales. Nous demandons l'étude de nouvelles zones de dépassement à 90 km/h comme cela s'est fait sur l'axe Le Mans/Saint-Calais. Chacun comprendra qu'il faut adapter sa vitesse à la qualité de la route, à sa largeur, à sa capacité à permettre les dépassements, à sa sécurisation.

Nous demandons une concertation avec les élus locaux sur le choix des tronçons de dépassement qui connaîtront une modification au changement de vitesse.

Je terminerai cette intervention en rappelant un précédent propos ici même sur la fracture numérique et préciserai notre demande. Le Département a investi beaucoup d'argent pour permettre un accès internet partout dans la Sarthe afin que le développement numérique soit synonyme de progrès pour tous. Il faut que les collectivités agissent pour qu'une partie de nos concitoyens ne se sentent pas abandonnés.

Nous demandons un plan de formation à destination des usagers et nous affirmons notre attachement au maintien d'une présence physique des services administratifs. Notre Département est dynamique en matière de numérique et nous pensons que le Département a un devoir de formation envers les publics les plus démunis face au tout numérique qui s'installe partout à grande vitesse.

Peut-être faut-il aider financièrement les collectivités dans cet accompagnement de nos concitoyens. Je vous remercie.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je me limiterai au débat général, sans entrer dans le détail des propositions puisqu'un temps y sera consacré.

Au sein de l'assemblée, les débats se suivent et se ressemblent malheureusement au fil des ans – « malheureusement », parce que nous aurions pu espérer atteindre une forme de stabilité, voire de sérénité après avoir vécu pendant vingt ans des changements institutionnels en rafale. Je rappelle la création de l'APA, les transferts de charges, l'acte II de la décentralisation. Un rapport qui nous a été transmis sur ce thème permet de mesurer à quel point l'impact a été fort pour nos collectivités. Je rappelle encore la suppression de la taxe professionnelle, la loi NOTRe. Autant de réformes que nous avons parfois dénoncées, parfois soutenues en fonction de la couleur politique des gouvernements qui nous ont présenté ces propositions. J'ai l'impression que ce fut à chaque fois un marché de dupes. On nous a donné plus de responsabilités, parfois un peu moins, en tout cas, à chaque fois, cela s'est traduit par moins d'autonomie pour les Départements.

Aujourd'hui, le Gouvernement gravit une marche en nous retirant toute autonomie fiscale et en coupant ce lien fort entre une collectivité locale dirigée par des femmes et des hommes élus sur les territoires et les citoyens qu'ils représentent. L'un de ces liens passe par l'impôt. L'impôt n'est pas un gros mot comme cela semble être le cas dans la bouche de bien des gens et qu'ils voudraient voir disparaître. L'impôt signifie redistribution, solidarité entre les femmes et les hommes, entre les territoires. En nous retirant la capacité à lever l'impôt, on nous retire la capacité à être autonomes.

Nous en revenons toujours à cette question : le maintien de l'échelon départemental n'est-il pas remis en cause ? Au cours des années passées, nous avons beaucoup débattu ce sujet. Un temps, d'aucuns ont pensé que l'on pouvait supprimer les Départements. Peut-être était-ce une erreur. À d'autres moments, certains ont pensé que les élus pourraient siéger à la fois au Département et à la Région. Je pense que c'était également une erreur. J'ignore vers quoi nous nous dirigeons, mais je pense que des personnes décident pour nous, et ce depuis assez longtemps.

Malgré la décentralisation de 1982, la technostructure de l'État reste profondément centralisatrice. Tel est l'héritage de la construction de la France dès l'époque médiévale où l'on a cherché à concentrer au maximum les pouvoirs à Paris en réduisant à chaque fois les pouvoirs locaux. Malgré les proclamations, malgré le fait que la Constitution inscrive dans son préambule que la République est décentralisée, les élus locaux se battent en permanence pour garder leurs pouvoirs, leurs responsabilités, leur autonomie face, je ne dirai pas aux élites ou au Gouvernement, mais à une sorte de technostructure présente à la tête de l'État qui veut garder ses pouvoirs, son pouvoir. Je pense aussi que beaucoup de choses se décident à Bercy. La suppression de la taxe d'habitation, par exemple, n'est pas tombée du ciel parce que le Président Macron en a eu l'idée mais en raison d'une volonté forte du ministère des Finances de tout décider, notamment des moyens alloués aux collectivités locales. C'est ce qui se produira pour les Départements. Nous ne pourrons plus jouer sur le levier de l'impôt. Nous percevrons une fiscalité indirecte qui nous sera transférée mais sur laquelle nous n'aurons aucune prise car elle est tributaire du contexte macro-économique ou de dotations qui sont liées aux décisions du

Parlement, de l'État, du Gouvernement, sans compter le marché de dupes qu'est le Pacte de Cahors que nous avons signé. Mais avons-nous véritablement le choix ? Cela dit, à ne pas le respecter, nous perdrons moins d'argent que de ne pas l'avoir signé. C'est l'aberration de ce dispositif.

Oui, peut-être le débat d'orientation budgétaire aurait-il pu être plus serein. Pourtant, des efforts de gestion du Département ont été accomplis. Personne ne peut le nier. La maîtrise des frais de fonctionnement est réelle. Il y a une quinzaine d'années, je me souviens avoir insisté sur le fait que la Sarthe était l'un des Départements les plus endettés de France. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Des efforts de gestion ont été réalisés et une grande rigueur a été appliquée. Les Sarthois y ont contribué. Ils l'ont vécu à travers une progression assez forte des impôts locaux que vous avez décidée après avoir annoncé, lors des élections, que les taxes ne seraient pas augmentées.

Que faire aujourd'hui ? Ce sera le sujet du débat, certes, mais le plus important est de savoir de quelles marges de manœuvre nous disposons car elles ne se dessinent pas clairement. En matière de dépenses de fonctionnement, nous sommes liés par les différents éléments que j'ai évoqués.

S'agissant de l'investissement, nous pourrions aller plus loin dans la mesure où nous nous sommes désendettés et que les taux des prêts sont très bas. La ville du Mans vient de contracter un prêt à 0,16 %, ce qui est intéressant lorsque l'on sait que l'inflation est à 2 %. Pour autant, pouvons-nous relancer la machine à emprunter alors que pèse une incertitude sur nos dépenses de fonctionnement ? Nous n'y voyons pas très clair. Il est assez terrible dans le cadre d'un DOB de ne pas avoir de visibilité. Je crains que nous ayons l'an prochain, puis l'année suivante, le même débat que cette année si les Départements ne retrouvent pas leur autonomie.

Je reviens d'un mot sur la question : faut-il ou non soutenir l'université ? Pour notre part, nous le pensons. Vous nous répondez que nous sommes inconséquents puisqu'il s'agit d'une responsabilité de l'État mais je remarque que nombreuses sont les politiques au titre desquelles nous compensons les manques de l'État. J'ai lu tout ce qui a trait à la démographie médicale qui, me semble-t-il, n'est pas de la compétence directe du Conseil départemental. Pourtant, nous nous engageons. Pourquoi nous engagerions nous sur un dossier et non sur un autre alors que l'université, à la fois sur la question médicale et en termes de rayonnement, est un élément central de la politique des collectivités locales ?

Sur la question des 80 km/h, vous nous reprochez d'avoir changé de position. Pour ma part, j'ai très clairement exprimé depuis le début que j'étais contre le retour aux 90 km/h. Je ne pense donc pas qu'il y ait inconséquence de notre part, puisque, depuis le début, nous sommes un certain nombre à avoir indiqué que nous souhaitons le maintien des 80 km/h sur les routes départementales sarthoises.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai dans le cadre du débat général pour dire que nous pouvons tous partager le même constat : les collectivités en général, les Départements en particulier, se retrouvent dans une situation de plus en plus contrainte en termes d'autonomie financière. Ainsi que cela a été répété à maintes reprises ce matin, c'est la levée de l'impôt et la capacité à lever l'impôt qui font l'autonomie financière. Nous savons que le ratio entre autonomie et globalité du budget n'a cessé de diminuer au fil des ans. Nous en avons tous dressé le constat et d'ailleurs au fil des Gouvernements qui se succédaient.

Aujourd'hui, le sujet majeur pour envisager le DOB et les orientations budgétaires passe par le débat des marges et de l'autonomie. Je partage entièrement ce point.

Je voudrais toutefois vous interpellé sur une question qui me taraude depuis avoir entendu les interventions des uns et des autres. J'y trouve une certaine contradiction, notamment je me dis que nous sommes dans une forme d'acceptation de cette baisse puisque nous figeons les choses.

Le paroxysme et l'aboutissement du manque d'autonomie seraient que l'État décide de nous attribuer une enveloppe fixe qui connaîtrait tous les ans une évolution que nous pourrions comparer à l'évolution des bases. Nous ne lèverions plus l'impôt, mais l'État reverserait aux collectivités une dotation fixe de fonctionnement. Un raisonnement abouti devrait aller en ce sens.

Je me souviens qu'en 2015, vous aviez annoncé que l'on n'augmenterait pas les impôts pendant six ans. C'est dire que l'on en accepte le principe. Quand on ne laisse pas la possibilité, non pas de lever, mais d'élever ou de diminuer l'impôt, c'est que l'on a soi-même accepté de figer la recette.

Bien sûr, des assiettes peuvent jouer.

Je trouve qu'il est contradictoire d'accepter d'auto-figer les recettes possibles et de critiquer l'État qui fait la même chose.

Soyons cohérents avec nous-mêmes. Si nous réclamons pour demain davantage d'autonomie, il faut que nous acceptions de faire évoluer les impôts, en tout cas que nous gardions à l'esprit cette possibilité, dans un sens ou dans l'autre, en fonction des compétences et des choix retenus, par exemple dans le secteur médical, et des choix que nous ferons pour l'enseignement supérieur.

Pour disposer de marges, il faut de l'autonomie. M. François Boussard préconisait d'assumer d'autres compétences. Je veux bien, mais assumer des compétences supplémentaires suppose de les financer. Soyons cohérents, si nous voulons conserver notre autonomie, il faut tenir un discours cohérent et cesser de s'auto flageller.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je suis Conseiller départemental depuis quelques années, presque une vingtaine d'années et cela fait vingt ans que nous nous interrogeons et nous préoccuons de notre avenir.

Nous sommes toujours vivants parce que nous jouons un rôle essentiel, intermédiaire entre le niveau étatique, régional et communal. Certaines politiques ne pourront être menées à un autre niveau que départemental. D'ailleurs, les transferts de responsabilité devraient aussi nous satisfaire. Nous jouons les pleureuses, tel est notre rôle, mais il ne faut pas aller trop loin, car nous avons des responsabilités. Le pire serait de ne pas en avoir. Hormis le Département, qui peut gérer les allocations des personnes âgées handicapées, le RSA, les collèges ? Le Département est une chance.

Depuis plusieurs années, nous assistons à la clarification des responsabilités entre les différentes strates. La loi NOTRe a été votée à l'unanimité par les deux assemblées, ce qu'il faut rappeler car c'est une vérité, en tout cas, par les deux sénateurs : M. de Nicolaÿ et M. Vogel. Le Président n'était pas en séance ce jour-là, mais tous les groupes parlementaires l'ont votée. La loi NOTRe, disais-je, a apporté une certaine clarification des responsabilités. C'est ce que nous demandions.

Aujourd'hui, chacun est un peu dans son couloir de responsabilité et il nous faut comprendre quelles seront nos ressources.

La Région, depuis plusieurs années, perçoit une recette qui n'est pas liée à un vote, puisque la TVA alimente principalement le budget de la Région. Il s'agit d'une recette dynamique. Si nous bénéficions d'une recette dynamique pour des compétences qui ne peuvent être exercées par un autre niveau de responsabilité que le Département, il y aurait des verrous, et l'État continuerait à considérer que le Département est l'un des piliers de la République. C'est la meilleure garantie pour l'avenir. D'ailleurs, aucun gouvernement depuis 1789 n'a osé faire disparaître les

Départements et pourtant un certain nombre d'élus, y compris sarthois, assumant de hautes responsabilités, en ont eu l'idée.

Les Départements et les communes sont donc des piliers de la République. Il faut les défendre. Je souhaiterais que le Département continue à jouer un rôle de soutien, de péréquation entre les communes. En effet, je regrette l'évolution qui se solde par des communautés de communes XXL où le lien de proximité s'est distendu et par un Département qui n'a plus les moyens d'exercer la solidarité comme par le passé. Je me souviens des subventions que nous accordions aux communes ; ce n'est plus le cas aujourd'hui.

J'ai refait à quatre reprises le calcul de la baisse des crédits en faveur de l'enseignement supérieur.

Cinquante mille euros représentent 0,008 % de notre budget global. Vous dites qu'il s'agit d'un message politique et non financier. Je n'y comprends plus rien. La loi NOTRe a procédé à un partage des responsabilités de l'enseignement supérieur. Elle permet au Département d'exercer la compétence de l'enseignement supérieur à titre volontaire et non obligatoire. Bien entendu, l'État paye les salaires de l'université. Il n'est pas question de nous substituer à lui. Mais on ne peut dire que l'investissement c'est du concret et que le fonctionnement c'est du pipeau. Si l'on considère tout ce qui a été financé par la Métropole, on pourrait peut-être faire évoluer la position du Département. Par exemple, aider l'institut des assurances, aider la vie étudiante, aider la filière médicale, aider l'acoustique, en vérité, oui, au titre du fonctionnement et sur la base de projets.

On ne peut pas avoir une attitude schizophrène. François Fillon, ministre de l'Enseignement supérieur et Sarthois, ne tenait pas ce discours de divergence. À l'époque, le Département subventionnait

l'enseignement supérieur à hauteur de 100 000 euros contre 50 000 euros aujourd'hui. Nous n'avons pas compris pourquoi la subvention a été diminuée de moitié.

Il faut que nous investissions, l'université en a besoin. Des compétences relèvent de l'écosystème sarthois. Il s'agit de l'aide à l'innovation, à l'industrie, aux programmes de fonctionnement en faveur de la démographie médicale, de l'aide à des filières liées à l'activité principale de l'assurance. À mon sens, le Département ne peut s'exonérer de son soutien. Aussi, sous mon impulsion, je souhaite que l'on puisse faire évoluer la Métropole avec l'accord de Stéphane Le Foll.

Le budget de fonctionnement de l'enseignement a été multiplié par trois. Je souhaiterais que le Département intervienne à la fois au titre de l'investissement et du fonctionnement, sans compter que nous ne serions pas attaquables pour un montant aussi ridicule qui représente 0,008 % de notre budget, ce qui ne changera rien à l'équilibre budgétaire de notre engagement puisque notre budget de fonctionnement se situe à 0,4 %, donc bien en deçà de l'engagement de 1,2 %. Nous disposons d'une petite marge de manœuvre pour revenir au moins au niveau d'il y a cinq ans le budget de fonctionnement consacré à l'enseignement supérieur.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Monsieur le Président, je ne suis pas certain que vous ayez été très attentif à mon propos. Je n'ai pas dit qu'il fallait obligatoirement relancer l'investissement. C'est la conclusion que vous en avez tirée. J'ai indiqué que l'on pouvait s'interroger sur la possibilité d'aller plus loin lorsque les taux d'intérêt sont très faibles mais que, dans le même temps, la situation instable de nos finances, conséquence des décisions de l'État, obligeait à nous interroger. Je crois que vous avez entendu ce que vous vouliez entendre.

Par ailleurs, je ne comprends pas la nécessité de toujours comparer les collectivités. Je suis élu de la ville et de la métropole, mais d'autres collègues ne le sont pas. Je ne comprends donc pas la raison de telles comparaisons. Chaque collectivité a ses contraintes, ses politiques. Le taux de réalisation du Département est, certes, bien meilleur, mais j'invite chacun à se reporter à la décision modificative du budget où nous annulons beaucoup de crédits parce que nous savons que nous ne serons pas en mesure de les réaliser, ce qui permet d'améliorer de manière un peu artificielle le taux de réalisation. Nous sommes parfois confrontés à une autre difficulté : en fin d'année, beaucoup d'entreprises n'envoient plus les factures aux collectivités pour être payées parce qu'elles préfèrent les reporter sur l'année suivante pour des raisons fiscales, par exemple, ce qui vient diminuer d'autant nos taux de réalisation. Aussi, il n'est pas toujours sain de procéder à des comparaisons. Le taux de réalisation du Département est bon. Nous siégeons aujourd'hui au Département, nous pouvons nous en contenter ce matin.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je reviens au propos tenu par Mme Labrette-Ménager. Nous constatons une métropolisation régionale galopante et un espace rural quelque peu à la traîne. Je le constate avec le PLUI du Pays fléchois où les possibilités de développement ne sont pas les mêmes. Dans ce cadre, il convient de mettre en avant deux thèmes dans les mois et les années à venir :

En premier lieu, le numérique paraît essentiel au développement de nos territoires ruraux. À cet égard, je salue le travail réalisé par le Département et l'impulsion qu'il a donnée en termes d'équipement, notamment s'agissant de l'accès à la fibre pour tous. J'ajoute que les communautés de communes ont également répondu présentes puisqu'il s'agit d'un travail entrepris en partenariat.

L'équipement est intéressant. Sans doute nous faudra-t-il être plus fortement acteur dans l'accompagnement de l'utilisation du numérique. Nous devons, en effet, pallier la fracture.

J'entends le travail qui est pointé sur les tiers-lieux, qu'il faudra aider à équiper. La question ensuite se posera de leur animation et de l'accompagnement des populations dans les usages du numérique.

Le second thème réside dans la mobilité. Vous allez me dire que cette compétence relève davantage de la Région. Il n'en reste pas moins que des objectifs sont clairement établis par rapport au volet routier et au développement des voies vertes. C'est un thème auquel le Département doit absolument participer. Je pense à la rencontre régionale il y a peu sur la mobilité. Le Département doit jouer un rôle pour faciliter la mobilité des populations des espaces ruraux. Sur le pays fléchois, un diagnostic jeunesse a été réalisé il y a deux ans. La difficulté de se déplacer a été pointée par les jeunes comme étant prioritaire. Deux thèmes me paraissent essentiels pour les années à venir. Se posent à la fois le développement numérique, l'accompagnement aux usages du numérique et la problématique de la mobilité. Je pense que, dans ce cadre, le Département doit être plus présent et se positionner aux côtés des collectivités et des Sarthois.

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

Jacqueline PÉDOYA (*Conseillère départementale du canton Le Mans 5*)

Je voudrais relayer les propos de Mme Rivron et dire qu'il est des domaines au titre desquels il est essentiel que le Département et la ville centre travaillent de concert. Le domaine du patrimoine, majeur pour nous tous, en est un, car il s'agit de l'histoire de notre mémoire collective.

Le travail que nous avons réalisé ces derniers mois me semble positif et me rend plutôt optimiste pour la suite. Mme Rivron a évoqué La Visitation et le très beau livre né du travail entrepris par Jean-François Mollière sur ce lieu de mémoire. Il convient également de rendre hommage aux architectes qui ont permis que ce lieu, qui n'était peut-être plus très évocateur, renaisse et accède à une nouvelle vie. C'est assez emblématique de ce qui peut se faire au Mans dans le domaine du patrimoine s'agissant d'un lieu d'un certain prestige.

Notre collaboration à la manifestation Le Mans sonore s'est déroulée la semaine dernière. Je veux remercier le Département de nous avoir accompagnés. C'est un événement qui met en valeur l'université, l'Ensim et notre école d'art. Nous sommes la première école d'art en France à proposer un diplôme de design sonore. Ce sont des éléments sur lesquels nous avons un peu de mal à communiquer à l'extérieur et que nous devons mettre en avant dans le cadre d'événements.

Le Mans sonore en est un. Le spectacle organisé à l'université vendredi, samedi et dimanche est absolument remarquable. Nous y avons assisté vendredi avec Mme Rivron, mais il faut savoir que le public a été présent tout au cours du week-end, beaucoup de jeunes étaient là. C'est le type d'événement que nous devons poursuivre en lien avec l'université. Nous devons tous apporter notre concours. Le fait qu'un colloque international soit organisé un an sur deux est un élément important. Pour une première, Le Mans sonore a été une réussite sur tous les plans. Je remercie les différents acteurs qui y ont participé, que ce soit le Département, la Ville, l'université, l'Ensim, l'Item. Merci à tous et poursuivons ce travail autour du patrimoine et de l'acoustique !

Commission Insertion et Logement

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à vous remercier d'avoir pris en compte une demande que j'ai formulée à deux ou trois reprises. Les gagnants seront les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez que nous travaillions ensemble.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Mon intervention portera, entre autres, sur le RSA.

On note une baisse de 1305 foyers bénéficiaires du RSA entre 2015 et 2018. On pourrait s'en féliciter, mais cela s'explique aussi par le phénomène du non-recours qui s'amplifie. Nous devons y être très attentifs, sans quoi nous laisserons des citoyens sur le carreau et créerons des catastrophes sociales. Je me réjouis que nous travaillions pour aller vers ces personnes qui ont des droits mais qui ne les font pas valoir.

Que mettre en place pour y arriver ? Il nous faut y réfléchir ensemble, en collaboration, avec tous ceux qui interviennent dans ce domaine, que ce soit le Département ou les associations. Peut-être pourrions-nous organiser une réunion de concertation sur le rôle de chacun, sur ce que l'on fait et comment. Le Département étant chef de file, il convient d'étudier ici la façon de lutter contre le non-recours et d'améliorer des différents dispositifs.

Je me réjouis que la ville du Mans ait été retenue parmi les six villes où doit se dérouler la concertation du Gouvernement sur la mise en place du service public d'insertion. C'est l'occasion de faire passer des messages ; il ne faut pas hésiter à s'emparer des espaces où nous pouvons nous exprimer.

Je participe aux différentes consultations sur l'aide alimentaire au niveau régional et national. J'ai déjà participé à trois réunions. J'incite ceux qui n'en ont pas encore eu l'occasion en raison d'agendas surchargés de participer car les échanges sont intéressants. Des mesures sont prises qui correspondent, non seulement à l'aide alimentaire nécessaire aux populations en grande difficulté, mais aussi à la lutte contre le gaspillage.

Il y a là un espace de parole et de propositions qu'il convient d'investir. Lorsque l'on nous en donne la possibilité, exprimons-nous car il y va de l'amélioration des conditions de vie des usagers. Cela me semble important.

Une échéance est fixée en 2023. Nous voyons mal comment cela se construit. Comme nous l'a dit le Président de la Commission, il faut réfléchir à la façon de travailler sur le revenu universel. Un panier arrivera, il faudra y piocher, on ne sait comment ni avec quels moyens. Qui sera pilote ? Le Département est, me semble-t-il, l'acteur le plus approprié pour être chef de file et tenir l'anse du panier. Il conviendra de déterminer qui participera à la redistribution. Y a-t-il un accompagnement social ? Quelle est la tenue de cet accompagnement, son niveau et quels sont les partenaires et les moyens financiers pour gérer ce panier ? Nous sommes censés le rattraper à la volée, mais qu'en faisons-nous ?

Des idées sont jetées dans le débat. Les acteurs locaux et le Département sont en lien direct avec les usagers et il sera mis à contribution pour la mise en application. Il est préférable d'anticiper plutôt que d'attendre que cela tombe. Je ne dis pas que le Département ne fait rien car l'on voit bien dans le rapport que des réflexions sont menées, mais il faut vraiment œuvrer ensemble pour être prêt à faire ce qui nous sera demandé.

La reconcentration des services de l'État prendra la forme de l'UD DIRECCTE, Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi. Ce sera une sorte de fourre-tout et on se demande comment chacun s'y retrouvera pour être plus efficace. Aujourd'hui, on se passe la balle, mais la concentration n'est pas forcément synonyme d'efficacité. Aussi, devons-nous être très attentifs, car les acteurs locaux seront chargés de mettre en place le dispositif et de le faire vivre.

Commission Développement numérique et Réseaux électriques

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je m'associe aux remerciements que Mme Crnkovic a adressés aux salariés et aux services. J'avoue que je n'ai pas eu le courage de lire l'ensemble du document, en particulier les annexes. Merci aux services !

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Il y a peu de temps, j'ai assisté à une réunion sur la fibre. J'ai cru comprendre que les rapports avec Enedis n'étaient pas simples car les dispositions de la mise en place de la fibre étaient un peu compliquées. La concession nouvelle facilitera les rapports à venir.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je me joins aux remerciements que notre Présidente, Mme Leroux, a adressés aux fonctionnaires des services. Par ailleurs, après l'intervention de Mme Cantin sur la démographie médicale, je l'encourage à poursuivre son engagement et son implication à haut niveau. Nous avons le devoir d'être innovants, même si ce n'est pas de notre compétence. L'accès aux soins et la disponibilité des médecins sont une question prégnante dans notre Département.

C'est un plaisir pour les élus de siéger à la commission, d'y participer et de voir que nos propositions sont retenues. Nous remercions Mme Cantin du travail réalisé.

Je voudrais maintenant intervenir sur deux points portant sur la solidarité. Sans doute est-ce l'un des aspects les plus difficiles de la prise en charge. J'évoque celle des handicapés atteints de troubles mentaux. J'ai eu l'occasion de l'évoquer devant la commission Solidarité. Je regrette, mais vous n'y pouvez rien, les services non plus : tout ce qui touche à la psychiatrie dans le schéma unique reste à construire. Je n'adresse aucun reproche à personne, car je sais que c'est compliqué. Je sais aussi que l'EPSM a vécu une situation extrêmement tourmentée au cours des mois passés. Marie-Pierre Brosset nous a transmis des informations. Il est dommage que cette population soit toujours prise en charge en dernier, comme si la psychiatrie faisait peur aux élus.

Sans doute est-ce mon passé qui m'amène à avoir cette réflexion, mais on ne peut pas laisser cette population de côté ; elle a grand besoin de solidarité.

J'interviendrai enfin sur le maintien le plus longtemps possible des personnes âgées à leur domicile. Il nous faut être vigilant. Ce n'est pas toujours simple. On le voit bien, les pathologies des personnes qui restent à leur domicile et qui vieillissent à domicile, faute d'attention, peuvent aboutir à des situations de maltraitance, non voulues, mais vécues par ces personnes âgées. Nos institutions ne pourront sans doute pas tous nous accueillir dans les années à venir. Rester à son domicile est une bonne chose. Psychologiquement c'est bien. Pour autant, il faut prendre garde à ne pas engendrer des situations de maltraitance.

Christophe CHAUDUN (*Conseiller départemental du canton de Savigné l'Evêque*)

Je poserai la question que je pose tous les ans, vous ne serez donc pas surpris ! Elle concerne le médical. Je suis tout à fait d'accord avec les aides menées par le Département, à une exception près s'agissant de l'aide attribuée aux structures d'accueil des médecins. Nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement des maisons pluridisciplinaires, dont le projet de territoire est validé par l'ARS. Je regrette, je ne sais si c'est dogmatique, que l'on ne puisse aider les projets de centres municipaux de santé qui, eux aussi, font l'objet par l'ARS d'une validation d'un projet de territoire. Je trouve qu'il y a une injustice à accepter d'accompagner un dispositif et pas l'autre. Je ne comprends pas cette position dogmatique, d'autant que vos amis de la Région sont plutôt favorables à l'accompagnement de ce type de structure. Nous savons très bien que pour les mettre en place, des cofinancements sont nécessaires. Je formule la même remarque tous les ans. Il est un peu dommage que l'on n'élargisse pas le champ, au vu notamment de la difficulté de ce type de dispositif qui n'est pas plus mauvais qu'un autre. Les dynamiques de territoire peuvent être différentes suivant les cas, elles varient selon la géographie. Il ne faut pas se retirer la possibilité là où il y a des projets, libéraux ou publics, de s'en priver.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je salue l'effort sans précédent du Département en faveur de la rénovation des collèges et le travail réalisé pour la reconstruction du collège Jean Cocteau. Tous les Coulainais et les personnes qui traversent la ville éprouvent une fierté à voir ce bâtiment. C'est une bonne chose pour une commune qui compte 50 % de logements sociaux. Ce collège complète l'effort que nous avons conduit en faveur des écoles. Je pense notamment à la construction de l'école Albert Camus.

Ainsi que l'indiquait une étude britannique, l'architecture et le design sont une condition de la réussite scolaire. Bien entendu, l'essentiel réside dans le travail des équipes éducatives mais l'ambiance du collège est importante, d'autant que c'est un peu le maillon faible en France. Les collèges ont été construits à la va-vite dans les années 70, il s'agissait souvent de bâtiments Pailleron. Avant, les élèves se trouvaient bien dans les écoles construites à la fin du XIXe siècle par Jules Ferry qui voulait que l'école soit la plus belle maison du village ; les lycées étaient également assez beaux. Mais les collèges étaient une catastrophe. Je pense qu'ils concourraient parfois au décrochage des élèves.

En revanche, je nuancerai mon propos sur l'aspect environnemental des cours. Je regrette que la cour du collège de Coulaines soit aussi goudronnée, aussi minérale. Peut-être des plantations feront-elles leur apparition d'ici au mois de mars. Je pense que nous aurions pu ajouter des arbres.

Je sais que la communauté éducative n'y était pas forcément favorable, mais il faut parfois passer outre. Pour l'école Albert Camus, nous n'avons pas écouté leurs revendications et aujourd'hui la cour est végétalisée par des arbres, ce qui abaisse la température pendant les périodes de canicule.

S'agissant du collège Joseph Weismann, ex-collège du Villaret, dans un premier temps, j'ai été rassuré par la Commission Éducation ; puis, ce fut la douche froide à la réunion de la Commission

Finances. Je voudrais savoir ce qu'il en est des perspectives de rénovation. Des problèmes d'isolation du bâtiment engendrent des taux d'humidité élevés. Il fait très froid. Les membres du conseil d'administration siègent en manteau. Qu'en est-il ? J'ai compris que les travaux n'interviendraient pas cette année, qu'ils n'auraient pas lieu non plus l'année suivante.

D'une façon plus générale, nous avons tendance à faire comme à une certaine époque : nous bricolons, « une année, je fais la chaudière, une année, je fais les fenêtres ». Peut-être conviendrait-il de traiter les collèges globalement et de gérer les problèmes en une seule fois. Cela conduirait même à réaliser des économies s'agissant d'intervention des entreprises.

Je souhaiterais avoir une réponse à la question que nous avons posée à Mme Rivron lors du conseil d'administration du collège Joseph Weismann.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Monsieur le Président de la commission, emmenez-vous du monde lorsque vous rencontrez les chefs cuisiniers car ce que vous en dites me semble bien appétissant ?

Commission Infrastructures routières

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

Je reviens à la RD 92. Dans le cadre du DOB, est inscrite la partie entre le carrefour de Beauséjour et le carrefour du Cormier. Or dans le schéma régional, la partie RD 92, à l'intérieur du circuit, jusqu'au carrefour du Frêne a été validée. Les études ont-elles été entreprises jusqu'au carrefour du Frêne et la partie entre le carrefour Cormier et le carrefour du Frêne sera-t-elle inscrite au DOB 2021 ?

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

L'abaissement de la vitesse à 80 km/h était une bonne mesure. Il ne sert à rien de rouler vite si l'on n'arrive jamais. La sécurité passe avant tout même s'il y a une propension à réclamer la liberté de rouler vite et de ne pas être bridé. Mais il faut se souvenir que la sécurité des uns dépend aussi du comportement des autres. Le Maine Libre avait réalisé une excellente enquête, démontrant que parcourir la distance de Saint-Calais au Mans à 90 km/h au lieu de 80 km/h permettait un gain de temps de seulement quelques minutes. L'abaissement de la vitesse à 80 km/h est donc une mesure favorable à la sécurité et au climat.

Une voiture qui roule à 80 km/h émet moins de gaz à effet de serre qu'à 90 km/h. À cela, ajoutons le pouvoir d'achat. Souvenons-nous des revendications des Gilets jaunes qui réclamaient de meilleurs salaires. En roulant moins vite, on consomme moins d'essence et on réalise des économies sur le budget. Revenir à 90 km/h est donc, à mon sens, une mesure démagogique qui fait sans doute plaisir aux automobilistes sur le moment alors qu'ils finissaient par s'y habituer. Or, au moment où les gens commençaient à s'y habituer, la mesure est revue. Ne surfe-t-on pas sur la vague de l'opinion publique ? C'est dommage. Je ne vous jette pas la pierre, car il n'est pas aisé de résister. Mais je trouve que les responsables politiques devraient avoir une résistance un peu plus grande.

Sur la limitation de vitesse à 70 km/h, je rejoins l'opinion exprimée précédemment ; en effet, dans certains cas, il convient d'adapter la vitesse. La pollution de particules fines est un véritable fléau qui tue 40 000 personnes par an en France et 500 000 en Europe. Aussi, convient-il de réduire la vitesse aux alentours des agglomérations. Nombre de villes en France et en Europe sont limitées à 70 km/h sur les roades. Il faudrait avoir le courage d'harmoniser la circulation sur les roades, qui sont un piège : elle passe de 90 km/h à 70 km/h. On ne sait jamais à quelle vitesse rouler. Ceux qui ont des détecteurs de radars, des radars de bord sont informés, mais les plus pauvres qui n'ont pas les moyens de ces nouvelles techniques se font piéger. Il serait donc logique d'harmoniser la vitesse sur l'ensemble des roades. Cela diminuerait la consommation, augmenterait la fluidité et polluerait moins, notamment pour ceux qui sont sous les vents portants, les vents d'ouest, ce qui est le cas de plusieurs communes de l'agglomération. Pour finir, tous les stades sont construits aux alentours de la rocade : le stade de Coulaines, du Villaret, le stade de l'université, etc.

Tout le monde sait que les personnes qui souffrent d'hyperventilation quand ils courent, les enfants notamment, respirent cette pollution qui vient de la rocade. Aussi, passer à 70 km/h serait une excellente mesure.

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

Isabelle LEMEUNIER (*Conseillère départementale du canton de Savigné l'Evêque*)

Je ne suis pas intervenue ce matin à l'occasion du débat sur le numérique ; aussi je souhaite intervenir maintenant sur la problématique de l'élagage en lien avec l'installation de la fibre optique. Aujourd'hui, les communes sont confrontées à l'élagage, à sa prise en charge et à son coût, l'élagage étant indispensable pour que l'installation de la fibre optique se réalise dans les meilleures conditions possible.

Nous rencontrons également ce problème s'agissant des particuliers qui sont censés entretenir leurs haies, ce qu'ils ne font pas toujours.

À Savigné-l'Évêque, nous sommes confrontés aux kilomètres de haies des haras, qui représentent un coût élevé. Le Département a-t-il la possibilité d'accompagner les particuliers comme il le fait au titre de la plantation de haies ? Ne serait-il pas possible d'engager une étude de faisabilité pour accompagner des personnes, qui parfois sont âgées et qui ne peuvent entretenir leurs haies ?